

EGALITÉ

Loin du compte



© DR

Une révision de la loi sur l'égalité a été mise en consultation. La trouvant insuffisante, les syndicats réclament de véritables mesures de contrôle des entreprises et des sanctions en cas d'infraction.

Discriminations • Depuis le début 2016, les femmes ont travaillé gratuitement jusqu'au 24 février! Cette date marque symboliquement la différence salariale entre femmes et hommes. Les dernières statistiques fédérales confirment que, dans le secteur privé, les femmes gagnent en moyenne 21,3 % de moins que leurs collègues masculins, l'écart étant de 16,5 % dans le secteur public. 40 % de ces différences ne trouvent aucune

justification et sont purement discriminatoires. Pas de quoi se réjouir, alors que le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale est inscrit dans la Constitution depuis près de 35 ans et que nous fêterons cette année les 20 ans de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg). Face à ce constat d'échec, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de modification de la LEg. Un projet encore loin du compte.

UN PROJET ULTRA-LIGHT

Le projet de Simonetta Sommarugua prévoit une obligation, pour les entreprises de plus de 50 salarié-e-s, d'analyser les salaires sous l'angle de l'égalité tous les 4 ans. Cette analyse devra être conduite selon une méthode reconnue (Logib par exemple). Cela ne concernera que 2% des entreprises et 54 % des per-

> suite en page 4

UNE VICTOIRE À L'ARRIÈRE-GOÛT AMER

Le rejet de l'initiative « de mise en œuvre » du renvoi des « criminels étrangers » est une excellente nouvelle. Mais elle n'efface pas l'acceptation du principe en 2010, ni le vote du 9 février 2014. 5

LA FORMATION DES ADULTES EN PANNE

En raison des mesures d'austérité du Conseil d'Etat, mille adultes attendront 2017 ou plus pour terminer ou entreprendre une voie de qualification. 7

DOSSIER HUG

Augmentation de la population, concurrence accrue entre les prestataires de soins, crise du financement public, les Hôpitaux universitaires de Genève sont sous pression. 8-9

HORAIRES D'OUVERTURE DES MAGASINS

Ouvrir les magasins de toute la Suisse de 6 h à 20 h en semaine et de 6 h à 19 h le samedi, tel est le but de la LOMag, actuellement discutée par le Parlement fédéral. 11

DANS CE NUMÉRO




Billet de la présidence

Un heptadécagone est une forme géométrique constituée de 17 côtés. Visuellement, cela donne un polygone qui part vers plusieurs azimuts, comme une étoile filante aux flammes pointues. Mais dix-sept, en 2016 et plus exactement le samedi 26 novembre prochain, pour le SIT, c'est le nombre de Congrès qu'il aura tenus.

Quel rapport entre une forme géométrique et cet événement important d'expression de démocratie interne dans notre syndicat ? Voyons : on parle ici d'une journée de réflexion et de débats interprofessionnels qui doit nous permettre de définir nos grandes orientations politiques et syndicales et nos pistes d'actions combattives concrètes. Pour ainsi dire, nous partons d'un point A, pour nous diriger vers un point B, puis C et ainsi de suite. C'est aussi le moment pour faire le point sur les activités menées depuis notre dernier Congrès, le 30 novembre 2013, tant en terme de travail interprofessionnel que du fonctionnement de nos instances, de nos commissions et des secteurs que nous défendons. En gros, on se recentre, on reprend nos graines, disséminées aux quatre vents et on refait nos additions.

Enfin, c'est le délai que nous nous accordons pour renouveler notre organe décisionnel, c'est-à-dire le Comité interprofessionnel. C'est l'opportunité de s'enrichir de nouvelles forces militantes vives, car vous êtes appelé-e-s à y participer en apportant vos convictions, vos rêves et l'expérience de vos secteurs. Nous sommes, chacun et chacune à notre niveau et dans notre domaine, porteurs et porteuses d'un savoir et d'un parcours professionnel qui confronté à la réalité peu complaisante du monde du travail, nous interpelle au quotidien. La polarité des positions libérales, face à nos revendications légitimes de travailleurs et de travailleuses appellent un lieu de rencontre et d'échange, tel que le Comité.

Un syndicat comme le SIT, c'est ses militantes et ses militants, c'est vous. Puis, il y a nous. Tel un polygone, rejoignons nos lignes, tirons nos traits, définissons nos repères et hachurons ensemble nos surfaces. Pour finir sur une note astrale, dans un univers peu enclin aux concessions, allumons nos comètes et matérialisons nos rêves après les avoir dessinés! 

Diego Cabeza



SOMMAIRE

EDITO

Mise en œuvre inacceptable **p3**

ACTUALITES

Taux de chômage record en Suisse **p4**

Révision de la loi sur l'égalité **p4**

Initiative UDC: une victoire à

l'arrière-goût amer **p5**

Travailler sans compter **p6**

Prestations sociales: résultat mitigé dans les urnes **p6**

La formation des adultes en panne faute de volonté politique **p7**

Le « personal stop » abrogé! **p7**

DOSSIER

Les HUG sous pression **p8**

20 millions, le prix de la santé (du personnel) **p9**

Retraite pas encore anticipée pour les TRM

SECTEURS

Préserver les postes et les prestations dans les services publics **p10**

Palais Mascotte: un calvaire pour les employé-e-s **p10**

Menace fédérale sur les horaires d'ouverture des magasins **p11**

HISTOIRE

Vieux de 94 ans, le SIT

a fêté ses 30 ans **p12**

ENTRETIEN

Rencontre avec Malika Fischer, infirmière dans les soins à domicile **p13**

ANNONCES

p14-15-16



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

sauf le vendredi et vacances scolaires (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

PERMANENCES DU SIT

Bâtiment, parcs et jardins

mardi et jeudi de 15 h à 18 h au rez-de-chaussée

Tertiaire-privé

(Nettoyage, entretien, régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, sécurité, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

mardi et jeudi de 14 h à 18 h au 1^{er} étage

Santé, social, secteurs public et subventionné

mardi de 10 h 30 à 13 h 30

mercredi de 15 h à 18 h au 2^e étage

Travailleuses-euses sans statut légal (sans-papiers)

lundi de 14 h à 17 h

jeudi de 9 h 30 à 12 h au 2^e étage

Service des impôts

déclaration : sur rendez-vous pour les membres uniquement

+41 (0) 22 818 03 20

permanence impôt à la source

mercredi de 14 h à 17 h au 4^e étage

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichet : lundi, mardi, mercredi

et vendredi de 14 h à 17 h au 3^e étage

+41 (0) 22 818 03 33

tous les matins, de 9 h à 12 h

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers

case postale 3287, 1211 Genève 3

tél. : +41 (0) 22 818 03 00

fax : +41 (0) 22 818 03 99

courriel : sit@sit-syndicat.ch

web : www.sit-syndicat.ch

Mise en œuvre inacceptable

Deux ans après le vote favorable à l'initiative de l'UDC pour freiner la prétendue « immigration de masse » et une année avant l'entrée en vigueur des modalités d'application du nouvel article 121a de la Constitution, le Conseil fédéral présente un plan B sans amélioration des mesures d'accompagnement et encore plus inacceptable pour les droits des salarié-e-s suisses et migrant-e-s que le précédent.

En persistant à introduire, après le déclenchement d'une clause de sauvegarde unilatérale, des contingents pour toutes les catégories de migrant-e-s en provenance de l'UE, y compris les frontaliers-ères, les réfugié-e-s et les personnes sans activité lucrative, pour toute autorisation dépassant 4 mois, le Conseil fédéral donne le feu vert à l'accélération de la précarisation de l'emploi et aux discriminations à l'égard des migrant-e-s.

En refusant d'améliorer les mesures d'accompagnement, le Conseil fédéral ne tire pas les leçons du vote du 9 février 2014. Le Oui à l'initiative « contre l'immigration de masse » est en grande partie le résultat des craintes d'une partie de la population quant au salaire, à l'emploi et aux conditions de travail. Les syndicats demandent à augmenter le nombre de contrôles dans les entreprises car aujourd'hui seul 6 sur 100 sont contrôlées chaque année. Et sans contrôles renforcés, impossible de constater les abus. Ils demandent à augmenter le nombre de conventions collectives, à faciliter leur extension et à augmenter les contrats-types de travail avec salaires impératifs décents. Les conventions étendues et les contrats types ont force de loi. C'est lorsqu'elles sont obligatoires pour tous les patrons et comportent des salaires décents que les salarié-e-s sont efficacement protégé-e-s. Les syndicats revendiquent l'arrêt de travail ou de chantier et des amendes plus dissuasives en cas de sous-enchère crasse. Et une meilleure protection contre les licenciements pour tous-tes. Le Conseil fédéral a préféré écouter l'Union patronale suisse, branche suisse alémanique, et les patrons proches de l'UDC. Pour eux, les mesures d'accompagnement actuelles ont fait leurs preuves, la sous-enchère salariale n'est pas prouvée, les revendications syndicales constituent une menace pour l'économie suisse et son marché du travail flexible et libéral. En balayant les revendications

syndicales et en écoutant l'Union patronale suisse, le plan du Conseil fédéral sauvegarde ainsi les intérêts de ce patronat.

La Suisse a déjà connu le régime des contingents. Une fois ceci épuisés, ce sont des dizaines de milliers de personnes qui vont être employées sans autorisation et sans statut légal et vont travailler au noir, sans droits et corvéables à merci. Les employeurs se tourneront aussi encore plus facilement qu'aujourd'hui vers les permis de courte durée ou saisonniers de durée supérieure à 4 mois. Or la Suisse a déjà connu les contingents, le statut de courte durée de saisonnier et connaît le travail sans statut légal. Les employeurs profitent de ces statuts précaires pour ne pas respecter les droits et les conditions salariales en vigueur, et mettent la pression sur les conditions de tous-tes les salarié-e-s à la baisse. La libre circulation des personnes offre aux migrant-e-s une plus grande stabilité, moins de dépendance par rapport à l'emploi et à l'employeur, des droits égaux sans considération d'origine et donc plus de liberté et des perspectives d'intégration et aussi plus d'unité dans les luttes. C'est pourquoi le SIT défend la libre circulation des personnes et s'oppose aux contingents et autres statuts de saisonniers. Le SIT s'oppose également aux discriminations à l'égard des migrant-e-s qui figurent dans le plan du Conseil fédéral. L'une prévoit l'expulsion de la Suisse pour les migrant-e-s qui se retrouvent au chômage durant la première année de séjour et l'autre exclu de l'aide sociale les étrangers-ères séjournant en Suisse comme

chercheurs-euses d'emploi.

Enfin le Conseil fédéral, en une sorte de pocker menteur, en attendant le vote de fin juin des britanniques sur le maintien dans l'UE, renvoie l'étude du plan à l'automne et occupe le parlement ce printemps à ratifier l'élargissement des accords bilatéraux à la Croatie.

Aux syndicats de se mobiliser à leur tour massivement contre ce plan. Entre autre lors de la manifestation syndicale nationale de septembre. Le calendrier dilatoire du Conseil fédéral la rend encore plus pertinente et nécessaire. Commençons à la préparer pour être des dizaines de milliers, et créer un rapport de force contre les abus patronaux, pour défendre la libre circulation des personnes et plus de droits et de protection pour les salarié-e-s, et contre la baisse des rentes de vieillesse et en faveur d'AVS+.

Manuela Cattani

Le Conseil fédéral sauvegarde les intérêts de l'Union patronale suisse



EMPLOI

Taux de chômage record en Suisse

Alors que le taux de chômage diminue dans certains pays de l'Union Européenne, il grimpe en Suisse. Explications.

Statistique • Le 18 février l'Office fédéral de la statistique a publié les données relatives à la population active pour le 4^{ème} trimestre 2015. Et surprise: la Suisse est un des seuls pays européens à voir le taux de chômage augmenter: de 4,1 il monte à 4,7% de la population active.

LE MYTHE S'EFFRITE

Alors qu'en Allemagne, pays voisin à bien des égards comparable, le chômage diminue de 4,8 à 4,5%, la Suisse atteint son record à 4,7%. Ces chiffres se basent sur la méthode de calcul du Bureau international du travail (BIT), utilisée dans toute l'Europe. Sans être

parfaite, elle est plus proche de la réalité que le taux de chômage calculé par le Secrétariat à l'économie (SECO), qui ne prend en compte que les chômeurs-euses indemnisés-e-s. Selon les chiffres trompeurs du SECO, le taux de chômage à la fin décembre 2015 n'est « que » de 3,7%. Le mythe du pays sans chômage s'effrite donc, et plutôt que de s'y cramponner, la droite et les autorités feraient mieux de se pencher sur des réformes sérieuses en matière d'emploi et de chômage.

FRANC FORT ET RELÈVEMENT DE L'ÂGE DE LA RETRAITE

Dans une étude à ce sujet, l'Union syndicale suisse (USS) fournit une explication intéressante. Outre les effets du franc fort qui induisent licenciements et délocalisations, la hausse du chômage est également à mettre en relation avec les politiques d'austérité et les coupes dans les assurances sociales. Le relèvement de l'âge de la retraite des femmes de 62 à 64 ans voulu par la 10^{ème} révision de l'AVS et entré en force à plein régime depuis 2005, les pratiques de plus en plus restrictives dans l'octroi d'une rente AI, l'élévation de l'âge réglementaire de la retraite dans le deuxième pilier ont amené 90 à 110 000 personnes supplémentaires à rester en emploi. La situation sur le front du chômage pourrait encore empirer avec l'augmentation supplémentaire de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans prévue par le plan « Prévoyance 2020 » que le SIT combat.

FEMMES, JEUNES, SENIORS, ÉTRANGERS ET SOUS-EMPLOI

Le taux de chômage a légèrement baissé chez les jeunes et fortement augmenté de 3,2 à 4% chez les 50 à 64 ans. Il s'est accru chez les hommes de 3,8 à 4,6%, et chez les femmes de 4,4 à

4,8%. Le taux de chômage a progressé plus fortement chez les personnes de nationalité étrangère (+ 1,1 point à 8,8%) que chez les personnes de nationalité suisse (+0,4 point à 3,2%). Le taux de sous-emploi, calculé auprès des actifs-ves à temps partiel disponibles et recherchant un taux plus élevé, a également augmenté et passé de 6,5 à 6,8%. **♦**

Manuela Cattani

TENDANCES 2016 DANS LE MONDE

Malgré la baisse du taux de chômage dans certaines économies développées, le chômage mondial total reste très élevé et concerne 1971 millions de travailleurs-euses, soit 27 millions de plus qu'avant la crise financière mondiale de 2008, informe le rapport de l'OIT *Emploi et questions sociales dans le monde-Tendances 2016* publié fin janvier. Le rapport met l'accent sur la dégradation de la situation dans les économies émergentes (Brésil, Russie, Chine, Inde) et les économies pauvres dans lesquelles l'emploi informel peut parfois concerner le 90% de la population. La précarité est également un fléau en augmentation selon le rapport. 1,5 milliards de travailleurs-euses, soit le 46% de la population active, travaillent dans des situations de grande vulnérabilité sans contrat, sans assurances sociales, dans des emplois insuffisamment rémunérés. L'OIT s'en prend aux politiques d'austérités, et exhorte les responsables politiques à mettre davantage l'accent sur les politiques de création d'emploi, de réduction des inégalités sociales, de promotion de salaires décentes et d'élargissement des protections sociales.

> suite de la page 1

Loin du compte

sonnes actives en Suisse. Toutes les PME seront exemptées de cette obligation, alors qu'il suffit de quelques heures de travail pour faire la démonstration de l'existence ou non d'une discrimination. L'entreprise devra ensuite faire vérifier l'analyse par un tiers. Elle pourra confier ce contrôle à un organe de révision, à une organisation reconnue par l'Etat ou aux partenaires sociaux. Mais attention, le contrôle ne portera que sur la manière dont l'analyse a été effectuée et non sur son contenu. L'entreprise aura un an pour informer les employé-e-s sur le déroulement de l'analyse, mais pas sur ses résultats détaillés et sur l'ampleur de la discrimination salariale constatée. Les moyens que

l'entreprise entend prendre pour y remédier n'y figurera pas non plus. Quant aux sociétés cotées en bourse, elles devront indiquer le résultat dans le bilan destiné aux actionnaires. Le projet prévoit aussi une variante qui obligerait les organes de contrôle à signaler au Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) les employeurs qui n'auraient pas effectué l'analyse et le nom de l'entreprise serait publié.

NI RECTIFICATION, NI SANCTION

On est bien loin d'une « police des salaires », comme le prétend abusivement le patronat. Ce projet est largement insuffisant pour concrétiser l'égalité salariale. Il permettra aux entreprises de continuer à enfreindre la loi en toute impunité et d'économiser ainsi chaque année un montant de 7,7 milliards de francs sur le dos des femmes. Cet argent manque aux femmes et impacte le montant

de leurs rentes. Les syndicats demandent une révision substantielle du projet. La mise en œuvre d'un droit constitutionnel doit valoir pour toutes les entreprises quelles que soit leur taille. Ne pas respecter la loi, ne pas procéder à des contrôles, ne pas publier les résultats et renoncer à corriger les discriminations découvertes doivent obligatoirement être sanctionnés par l'Etat. Les syndicats réclament l'association obligatoire des partenaires sociaux aux contrôles afin de garantir la transparence. Ils demandent aussi un renforcement du BFEG, qui doit être doté des ressources financières et des compétences requises pour intervenir dans les entreprises qui ne respecteraient pas leurs obligations. Une commission tripartite doit aussi être mise sur pied pour veiller à ce que la loi soit respectée. **♦**

Valérie Buchs

INITIATIVE UDC

Une victoire à l'arrière-goût amer

Le rejet de l'initiative « de mise en œuvre » du renvoi des « criminels étrangers » est une excellente nouvelle. Mais elle n'efface pas l'acceptation du principe en 2010, ni le vote du 9 février 2014.



Analyse • Sitôt lâché le soupir de soulagement, la colère remonte dans la gorge. Certes, le peuple a rejeté assez nettement l'initiative « pour le renvoi effectif des étrangers ». Le SIT, qui a mené campagne active au sein de la Coordination contre l'exclusion et la xénophobie (Stopexclusion), salue la victoire du large front qui s'est levé face à la dangereuse initiative de l'UDC. Il faudra qu'à l'avenir une telle dynamique se mette en place à chaque fois que l'Etat de droit se trouvera menacé et les occasions ne tarderont pas à se représenter. Mais la victoire d'aujourd'hui reste entachée par la défaite de 2010 ayant abouti à l'adoption d'un article constitutionnel discriminatoire qui entrera en vigueur prochainement. Sous oublier un certain 9 février 2014.

UN LARGE FRONT

Le rejet de l'initiative de « mise en œuvre » du renvoi des « criminels

étrangers » est le fruit de la mobilisation d'un front sans précédent, notamment au niveau national et alémanique. Il est réjouissant de constater que l'implication de nombreux citoyens, artistes, professeur-e-s, syndicalistes, entrepreneur-e-s, etc. peut payer. Il s'agira demain de ne pas relâcher l'effort. Ici le camp du NON a profité d'un effet post-9 février encore frais, d'une initiative particulièrement inique, doublée d'une loi préparée par le Parlement extrêmement sévère rendant l'initiative inutile. Si ce n'est que dans ces conditions que l'on peut gagner contre l'UDC, il y a de quoi rester sur ses gardes. Le répit sera court jusqu'au vote sur l'initiative UDC contre le droit international (trompeusement baptisée « contre les juges étrangers »). L'enjeu sera là au moins aussi grand pour l'avenir du pays, et c'est une énergie encore plus grande que ces der-

nières semaines qu'il faudra mettre pour faire une nouvelle fois barrage.

LE MAL EST FAIT

L'article constitutionnel et sa loi de mise en œuvre adoptée par le Parlement entreront bientôt en vigueur. Ces dispositions, qui vont déjà plus loin que ce que l'initiative de 2010 demandait, peuvent paraître acceptables à certains. Pas à nous. Cette nouvelle législation est le signe que la Suisse dérive, sous l'effet d'un courant populiste et xénophobe qui traverse toute l'Europe. Dans ce contexte, le SIT, au sein de Stopexclusion, entend rester un repère fixe : nous rappelons ici que les dispositions de la première initiative sur le renvoi introduisent dans notre Constitution un principe de discrimination entre nationaux et étrangers. Un même délit, et notamment le seul abus d'aide sociale, n'engendre pas la même peine en fonction du passeport des justiciables. C'est affligeant. La lutte contre la xénophobie et les discours de haine doit rester vivace. Il en va du devenir même du vivre ensemble de notre pays.

UN AUTRE COMBAT

Si l'initiative de mise en œuvre a échoué, il n'en reste pas moins que l'adoption de l'initiative constitutionnelle sur les criminels étrangers en 2010 a également préparé le terrain de celle sur l'« immigration de masse ». Et là, force est de constater que la stratégie de l'UDC fonctionne : exacerber la xénophobie pour diviser les travailleurs-euses, et ainsi mieux démanteler leurs droits. C'est cette mise en œuvre-là, celle du 9 février 2014, qu'il va maintenant falloir s'atteler à combattre : contre les permis précaires, contre la préférence nationale, contre l'affaiblissement de la protection, contre les abus patronaux, contre le démantèlement des droits de toutes les travailleuses, qu'ils-elles soient suisses ou étrangers-ères. ♦

Selim Neffah

Allégements fiscaux des entreprises : une occasion perdue

L'initiative contre les allégements fiscaux pour les entreprises a été rejetée le 28 février, ainsi que le contre-projet. Celui-ci, voulu comme tel par les milieux patronaux, était si peu contraignant qu'il n'a pas pu convaincre. Il ne permettait pas de contrôler si les entreprises bénéficiaires créaient bien des emplois ou versaient des salaires corrects. La situation reste donc toujours insatisfaisante, permettant tous les soupçons. Inquiétant au moment où les lobbys patronaux organisent la pénurie des ressources fiscales et s'attaquent aux prestations sociales et publiques. **JLF**

Référendums déposés contre les coupes en Ville de Genève

9 500 signatures ont été déposées pour dire deux fois NON aux coupes budgétaires en Ville de Genève, alors que seules 4 000 signatures auraient suffi. Ces coupes s'attaquent aux subventions du tissu associatif dans le domaine de la culture, du social et de la coopération internationale. Le comité référendaire réunit les syndicats, les partis de la gauche et des Verts, les acteurs culturels et les associations touchées par ces mesures d'austérité. Les habitant-e-s de la commune pourront se prononcer en juin sur ces coupes de 7,3 millions de francs, dans un projet de budget pourtant excédentaire. **VB**

Musée d'art et d'histoire

Au lendemain du refus par 54,3 % de voix de l'extension-rénovation du MAH, tout le monde s'accorde sur la nécessité d'un nouveau projet. Nous attendons que celui-ci opte clairement pour le maintien de l'indépendance de la collectivité publique dans les futurs choix artistiques du musée. Ce projet doit comprendre un budget de fonctionnement nécessaire à l'engagement d'un personnel municipal en suffisance et exclure le recours à des entreprises externes conduisant à un personnel à deux vitesses au sein du musée. **VB**

HORAIRES

Travailler sans compter

La loi sur le travail prévoit que tout employeur doit procéder à l'enregistrement du temps de travail de ses employé-e-s sauf... dans certaines conditions.



Législation • Sous prétexte de changement dans les conditions de travail – télétravail, horaires flexibles – le patronat voulait un assouplissement de l'obligation d'enregistrer le temps de travail des employé-e-s prévu par l'article 46 de Loi sur le travail et de l'article 73 de l'ordonnance qui la complète. Après trois années de négociations, le patronat a obtenu ce qu'il voulait, du moins en partie. Il est désormais possible de renoncer à enregistrer le temps de travail de certaines catégories d'employé-e-s ou de simplifier cet enregistrement pour d'autres catégories.

RENONCEMENT

Pour qu'un employeur puisse demander à ses employé-e-s de renoncer à l'enregistrement de leur temps de travail, il faut quatre conditions principales. La première: l'employé-e et l'employeur doivent convenir par écrit au renoncement. La deuxième est financière: l'employé-e doit ga-

agner plus de 120 000 CHF par an. La troisième est organisationnelle: l'employé-e doit jouir d'une grande autonomie dans son travail, c'est-à-dire qu'il/elle peut décider pour au moins la moitié de son activité de quand ou comment il/elle l'accomplit. Enfin la quatrième condition est formelle: les conditions de travail doivent être réglementées par une CCT, qui doit notamment contenir des mesures particulières pour garantir la protection de la santé des travailleurs-euses. La CCT doit également prévoir un organe indépendant chargé de vérifier que le temps passé à travailler ne nuit pas à la santé des travailleurs-euses. Cette dernière condition a l'avantage d'obliger les employeurs à signer des CCT s'ils veulent renoncer à enregistrer le temps de travail de leurs employé-e-s.

ALLÈGEMENT

L'employeur peut aussi souhaiter que l'enregistrement soit simplifié.

C'est-à-dire que les heures du début et de fin de l'activité soient notées, en revanche les pauses, elles, ne le soient pas. Cet allègement de l'enregistrement du temps de travail est, lui aussi, soumis à certaines conditions. Il faut primo, que soit la commission du personnel, par le biais d'un accord, ou un syndicat, par le biais d'une CCT, conviennent de la simplification de l'enregistrement du temps de travail avec l'employeur. Il faut, secundo, que les employé-e-s visé-e-s par cette simplification jouissent d'une autonomie dans leur activité pour au moins 25 % de leur temps. Malheureusement, ces conditions ne sont valables que dans les entreprises de plus de 50 employé-e-s. Celles qui en ont moins n'ont pas besoin d'un accord particulier.

SECTEURS CONCERNÉS

Ces accords sur la suppression ou l'allègement de l'enregistrement du temps de travail concernent avant tout les secteurs de la banque et des

assurances ou des activités comme le secrétariat, car pour les activités ouvrières ou les secteurs de la vente ou de l'hôtellerie/restauration cette modification ne pourrait pas s'appliquer. En effet, ce sont des secteurs où les travailleurs-euses ne jouissent d'aucune autonomie quant à l'organisation de leur temps de travail. Ce manque d'autonomie est d'ailleurs, plus encore que les horaires à rallonge, la source principale des atteintes à la santé de ces catégories de travailleurs-euses. En revanche, concernant les temps de travail, et les compensations dues en cas d'heures supplémentaires ou de travail supplémentaire, il faudrait qu'à l'instar de ce que prévoit la CCT de l'hôtellerie/restauration, le fardeau de la preuve soit inversé et que ce soit à l'employeur de prouver qu'il n'oblige pas ses employé-e-s à travailler gratuitement en ne payant pas les heures supplémentaires. ♦

Emmanelle Joz-Roland

PRESTATIONS SOCIALES

Résultat mitigé dans les urnes

Le peuple a partiellement refusé la diminution des prestations complémentaires AVS/AI, et accepté d'alourdir le loyer des logements sociaux.

Votations cantonales • On espérait un signal fort contre les mesures d'économie du Conseil d'Etat sur le dos des plus faibles. Ce signal n'est venu qu'à moitié: 55,9 % des votant-e-s ont refusé la baisse des prestations complémentaires AVS/AI, mais 50,3 % ont accepté un mode de calcul plus défavorable aux rentiers-ères par la modification de la loi d'application sur l'assurance maladie. 52 % ont par ailleurs accepté

d'augmenter la part de loyer que les bénéficiaires de logements sociaux devront prendre à leur charge. La lutte contre l'austérité continue.

OBJETS TROP NOMBREUX

Le nombre trop important d'objets soumis à votations le 28 février n'est certainement pas étranger à ce résultat en demi-teinte: avec treize questions soumises au peuple, les campagnes ont été menées

dans des conditions extrêmement difficiles, dispersant les forces et ne laissant pas assez d'espace à tous les sujets dans le débat public. Les sujets comportant des aspects techniques (prise en compte du subsidie maladie dans le calcul de la rente complémentaire d'une part, et «taux d'effort» à charge des locataires de logements sociaux d'autre part) en ont probablement fait les frais.

LUTTE CONTRE L'AUSTÉRITÉ

Reste que les quartiers populaires ne s'y sont pas trompés, et il s'en est fallu de peu que dans certains d'entre-eux, le camp du triple NON n'y fasse basculer le vote contre le mot d'ordre antisocial du MCG. Ce résultat est encourageant dans la suite d'un combat contre l'austérité qui s'annonce long et difficile. Ces projets de loi faisaient en effet partie du plan de mesures d'économies du Conseil d'Etat, et le refus de ce dernier d'envisager toute nouvelle recette, sauf à prendre dans la poche des couches populaires, n'augure pas la fin des hostilités, bien au contraire. ♦

Davide De Filippo

FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation des adultes en panne faute de volonté politique

En raison des mesures d'austérité du Conseil d'Etat, mille adultes attendront 2017 ou plus pour terminer ou entreprendre une voie de qualification.



la formation professionnelle et continue (OFPC) pour poursuivre les actions et l'accompagnement des adultes actuellement en formation cette année. La raison de cette situation ? L'incurie du Conseil d'Etat, qui tout en déplorant la pénurie de personnel formé sur le marché du travail et la surreprésentation de travailleurs-euses non qualifié-e parmi les demandeurs-euses d'emploi, n'alloue pas le tiers de la moitié des ressources nécessaires à la formation des adultes.

1000 TRAVAILLEURS-EUSES EN RADE


Le dispositif de qualification destiné aux adultes est prisé par les salarié-e-s, les demandeurs-euses d'emploi et les employeurs. En cinq ans les adultes en formation sont en très forte augmentation (340 personnes en 2010, plus de 1 000 en 2015). A la fin de l'année dernière, 2 700 personnes sont dans ce dispositif en vue d'obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC) ou une attestation fédérale professionnelle (AFP) principalement par Validation des acquis et de l'expérience (VAE), en particulier pour les métiers de la santé et du social où des pénuries en personnel qualifié sont reconnues. Faute de moyens, le dispositif est maintenant bloqué, et ce sont plus de 1 000 adultes qui vont devoir attendre un hypothétique budget supplémentaire, ou l'année prochaine, pour finaliser leur VAE.

Alarme • Il n'y a plus un centime pour la formation des adultes. En même pas deux mois, c'est la totalité du budget annuel alloué à cette politique publique qui a déjà été engagé. Il manque plus de 2,5 millions de francs et du personnel - à l'Office pour

DES BESOINS POURTANT IMPORTANTS

Genève a un besoin avéré de main d'œuvre qualifiée. Une grande part de la population en âge de travailler n'a pas de qualification (52 000 personnes environ en 2013). Parmi elles, nombreuses pourraient atteindre un premier niveau de formation comme une AFP ou un CFC en tenant compte de leurs acquis ou validation d'expériences. D'autres doivent préalablement renforcer des connaissances de base en lecture, écriture pour prétendre atteindre un niveau permettant l'accès à une qualification certifiante. Les personnes sans formations sont sujettes aux risques de chômage et des difficultés d'intégration sociale. Lorsqu'elles ont un emploi, les salaires sont souvent insuffisants. Et la situation de pénurie de personnel qualifié risque de s'accroître avec le vote du 9 février 2014 et la priorité à l'embauche locale. Il faut donc investir fortement dans la formation de jeunes et des adultes.

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

En novembre 2015, la Cour des Comptes a publié un rapport* incitant Genève à poursuivre les efforts de formation des adultes. Le rapport salue les progrès dans l'utilisation du Chèque annuel de formation (CAF) pour les adultes les moins qualifié-e-s et recommande de l'ouvrir à la formation de base. La Cour a évalué l'ensemble du dispositif de formation des adultes mis en place à Genève et confirme le bienfondé de la politique menée par le canton en matière de formation d'adultes pour les moins qualifié-e-s. Cette priorité facilite et maintient les personnes en emploi comme le rappelle la commission tripartite du Conseil Interprofessionnel de la Formation. Et pourtant, trois mois après la publication de ce rapport, le dispositif est bloqué par le manque de ressources allouées à l'OFPC, qui constitue la porte d'entrée pour toute démarche de qualification des adultes. Pour sortir de l'ornière, une politique publique assumée en faveur de la formation des adultes est indispensable, maintenant et tout de suite. 

Françoise Weber

*rapport de la CdC n°92, novembre 2015

AUSTÉRITÉ

Le « personal stop » abrogé !

Une majorité Alternative-MCG a abrogé le « personal stop ». Une victoire à mettre au crédit du mouvement de l'automne 2015.

Grand Conseil • On est presque déçu-e-s, tant nous étions prêt-e-s, fort-e-s de 21 000 signatures récoltées en un temps record, à infliger une claque populaire à l'hystérie libérale contre les services publics. Le vote référendaire contre le « renforcement du frein à l'endettement » n'aura donc pas lieu, une majorité formée de le l'Alternative et du MCG ayant abrogé la loi au parlement trois mois seule-

ment après son adoption. Mais la bataille contre l'austérité est loin d'être terminée.

REVIREMENT DU MCG


On savait certain-e-s député-e-s du mouvement populiste mal à l'aise au moment de l'adoption du « personal stop » en novembre 2015. L'extraordinaire mouvement des services publics qui s'en est suivi aura eu

raison de la frange la plus anti-fonctionnaires du parti. Car embarqué dans une campagne référendaire où il aurait eu contre lui l'ensemble des fonctionnaires et de larges pans de la population qui aurait fait les frais de la brutale mise à sac des prestations publiques dont elle a besoin, le MCG risquait gros, trop gros.

Ce revirement est donc indiscutablement à mettre au crédit de la mobilisation des salarié-e-s des services publics de l'automne 2015. Sans elle, l'examen de conscience du MCG n'aurait pas eu lieu. Mais impossible de conclure, comme le fait le PLR, à l'origine du « personal stop », que le Grand Conseil est passé à gauche. Car l'on connaît, et cet épisode parlementaire en est la parfaite démonstration, la propen-

sion du MCG à retourner sa veste. On sait surtout que l'idéologie qui sous-tend ce mouvement est profondément libérale, et qu'ils-elles sont nombreux-ses dans ses rangs à penser que l'Etat est trop gros, trop dépensier, trop cher.

LA LUTTE CONTINUE

Le « personal stop » enterré ne signifie pas la fin de l'austérité. Car la droite ne va pas renoncer à son prochain cadeau fiscal pour les entreprises, ni le Conseil d'Etat à la baisse de 5% de la masse salariale pour encaisser le choc des pertes que cela induira pour le canton. La lutte des salarié-e-s va donc continuer, mais avec un peu plus de baume au cœur. 

Davide De Filippo



HUG

L'Hôpital sous pression

Augmentation de la population, concurrence accrue entre les prestataires de soins, crise du financement public, tous les voyants sont au rouge pour l'Hôpital public.

Analyse • Sous la double pression démographique d'une part et budgétaire d'autre part, les conditions de travail dans les Hôpitaux universitaires de Genève sont mises à mal. Le personnel manque, la Loi sur le travail n'est pas respectée, et la droite patronale s'attaque aux salaires. Appel à résistance.

EXPLOSION DES BESOINS

Le scénario démographique est catégorique. La population genevoise dépassera le demi-million en 2020. Les prévisions sanitaires établies par le Canton pour les trois prochaines années sont alarmantes: les besoins de la population augmenteront de 5% en soins aigus, de 4% en psychiatrie et de 16% en réadaptation et gériatrie. En cause, le vieillissement de la population - le nombre de résident-e-s de plus de 80 ans doublera entre 2010 et 2040 - et l'augmentation des maladies chroniques.

HÔPITAUX EN CONCURRENCE

Pour faire face à cette explosion des besoins de la population, les autorités privilégient la piste des économies. Une première salve a été tirée par la révision partielle de la LAMal entrée en vigueur en janvier 2012 qui introduit le principe du libre choix de l'hôpital et le financement par cas des prestations hospitalières. Les patient-e-s prennent ainsi le risque de voir leur facture grimper

s'ils ne remplissent pas les bonnes conditions et les hôpitaux sont contraints d'entrer en compétition. Dans ce nouveau système, les séjours à l'hôpital ne sont plus rémunérés en fonction du nombre de journées d'hospitalisation mais de manière forfaitaire sur la base de critères définis par SwissDRG SA, une société anonyme d'utilité publique fondée en 2008 pour mettre en œuvre le mandat adopté par le parlement et regroupant des fournisseurs de prestations, des assureurs et des cantons. Les cas sont évalués selon leur coût économique et les négociations autour du tarif de référence font l'objet d'une lutte sans pitié entre les assureurs et les hôpitaux.


AUSTÉRITÉ CANTONALE

La deuxième attaque vient des autorités cantonales qui somment les HUG de faire des économies alors même qu'il manque plus de 600 postes fixes, notamment à la maternité, en psychiatrie, dans le département de médecine communautaire de premier recours et des urgences. Non seulement la subvention est réduite de 1% mais le département refuse de financer les effectifs nécessaires au bon fonctionnement des HUG dans le respect de la loi sur le travail (lire ci-contre). L'origine du manque de financement public des HUG est connu: le canton s'est privé en dix ans d'un milliard de recettes fiscales annuelles

et s'apprête à se priver au bas mot d'environ 500 millions avec la RIEIII.

PERSONNEL SOUS PRESSION

Les plans d'économies mettant le personnel sous pression se succèdent, et voilà que le PLR s'attaque maintenant aux salaires, avec un projet de loi déliant les HUG de l'application des salaires de l'Etat. Exit la garantie d'un salaire fixé selon des critères objectifs, égalitaire et transparents, place au salaire « au mérite », évidemment plus bas que ceux actuels. Quant au personnel des cliniques privées, moins bien protégé par une CCT minimaliste, il subit l'appétit féroce des employeurs qui par deux années de suite se permettent d'adapter à la baisse les salaires minimaux, soit une perte salariale de plus de 2,2%. Facile d'être concurrentiels avec ces méthodes.

Le constat est donc limpide, le seul prix que la concurrence est à même de faire baisser dans la santé, c'est celui du travail. Si la réponse doit être politique, la résistance est avant tout syndicale. Le SIT continuera de s'y engager, aux côtés du personnel. 

Mirella Falco

Plus de développements sur sit-syndicat.ch




20 millions, le prix de la santé (du personnel)

Temps de repos, travail de nuit, durée du travail, les HUG sont hors-la-loi.

Scandale • Le personnel soignant et médical n'en peut plus. Face à l'ampleur des plaintes, l'Office cantonal de l'inspection du travail (OCIRT) décide d'enquêter sur les conditions de travail aux HUG. Les résultats sont tombés en début d'année et ils sont alarmants tant les dépassements de la durée du temps de travail et le non-respect du temps de repos sont vertigineux. Il faudrait 20 millions, soit l'équivalent de 200 postes supplémentaires, pour que les HUG se mettent en conformité avec la Loi sur le travail.

Alors que le Statut du personnel prévoit une journée de travail d'en principe 8 heures, certains plannings en affichent 14h30. Les pauses quand elles sont planifiées ne peuvent pas être réalisées. Le temps de repos n'est pas respecté. Les heures supplémentaires non sont pas reconnues. Cette

série d'infractions nuit gravement à la santé du personnel et présentent un risque pour les patient-e-s. Les services les plus touchés sont les urgences, les soins intensifs adultes, la chirurgie cardio-vasculaire, l'oncologie, l'unité d'accouchement et de soins continus en obstétrique, la radiologie, les soins intensifs en pédiatrie, la néonatalogie, les urgences ambulatoires.

L'OCIRT est catégorique, les HUG sont sommés de respecter les dispositions spéciales applicables aux cliniques et aux hôpitaux et disposent de quatre mois pour élaborer un plan de mise en conformité avec la Loi sur le travail. Qui va payer? La partie de ping-pong entre le Canton et les HUG ne fait que commencer.  MF

Plus de développements sur sit-syndicat.ch

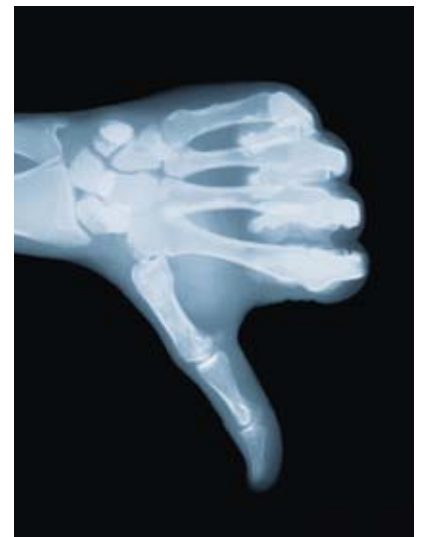
Retraite pas encore anticipée pour les TRM

Les technicien-ne-s en radiologie médicale exigent le même plan retraite que les autres professions soignantes.


Pénibilité physique • Il est 22h15 heures, Sophie se prépare pour aller travailler. Elle enchaîne sa troisième nuit. Technicienne en radiologie médicale, elle travaille aux HUG depuis plus de 20 ans. Son métier se situe au carrefour des professions d'aide-soignant-e ou d'infirmier-ère et la passionne comme en début de carrière. Elle réalise avec rigueur la gamme d'examen radiologiques, manipule et positionne les patient-e-s, tout comme les lourds dispositifs radiologiques nécessaires à la réalisation des examens.

Mais elle a de la peine à récupérer d'autant que les efforts physiques qu'elle doit fournir sont toujours plus importants. La charge de travail augmente, les patient-e-s présentent une surcharge pondérale croissante, l'alternance entre horaires diurnes et nocturnes l'épuise. Elle s'inquiète pour sa santé. Au quotidien elle prend le risque de s'exposer à des ondes nocives, elle travaille dans des locaux borgnes, les horaires irréguliers limitent sa vie sociale et familiale.

En 2014, au terme d'une longue et difficile négociation entre les syndicats et le Conseil d'Etat, la nouvelle caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) est créée. Cette dernière prévoit des conditions de retraite plus favorables au personnel occupant une fonction dont la pénibilité physique est reconnue. Quasiment tout le personnel soignant en béné-



ficie. Mais pour Sophie c'est la douche froide, les 141 TRM ne font pas partie de la liste des fonctions concernées.

Convaincu de correspondre aux critères de sollicitations physiques, d'influences environnementales et de temps de travail irrégulier, le personnel concerné s'organise et mandate le SIT pour défendre la profession. Une pétition signée par l'ensemble des personnes concernées est remise au Conseil d'Etat en septembre 2015 demandant la reconnaissance pleine et entière de la pénibilité physique au sens de la loi sur la CPEG. Sophie, ses collègues et le SIT attendent la réponse de pied ferme, et ne s'arrêteront pas là en cas de réponse négative.  MF

EN CHIFFRES

10 891

Employé-e-s fixes travaillent aux HUG en 2016

1,7 milliards

C'est le budget des HUG en 2015

61 ans

C'est l'âge de départ à la retraite pour les fonctions à pénibilité physique

1302 Chf.

C'est la différence de salaire mensuelle d'un-e aide-soignant-e qualifié-e en début de carrière entre les HUG et les cliniques privées à Genève

SERVICES PUBLICS

Préserver les postes et les prestations publiques

Avec le rétablissement de l'annuité pour le personnel, la question de son financement pour le secteur subventionné est relancée.

Budget 2016 • Diminuer les prestations publiques pour payer une part de l'augmentation des salaires? Aussi incongrue qu'elle puisse paraître, c'est bel et bien à cette question que sont confrontées plusieurs institutions subventionnées par l'Etat. La cause? La participation insuffisante de l'Etat au financement des mécanismes salariaux dans les entités subventionnées. Une pratique dénoncée par le SIT dès son introduction il y dix ans, et qui met aujourd'hui le secteur subventionné dans une situation critique. Afin d'y mettre fin, le SIT revendique le financement intégral des mécanismes salariaux par l'Etat.

SUBVENTIONNEMENT PARTIEL
A l'occasion de l'entrée en vigueur de la Loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) en 2006, le Conseil d'Etat a introduit une pratique, non

prévue par la LIAF, consistant à ne verser aux entités subventionnées à titre de mécanismes salariaux qu'un montant calculé au prorata du taux de subventionnement général de l'entité. La subvention étatique des HUG par exemple ne représente que 45% de l'ensemble de ses revenus, le solde (55%) provenant des produits de facturation des HUG. Lorsque les mécanismes salariaux sont accordés, l'Etat ne verse donc que 45% de leur coût aux HUG. Ceux-ci doivent donc financer 55% des mécanismes salariaux sur leurs fonds propres.

RÉSERVES ÉPUISÉES

Ce subtil mécanisme avait été introduit par le Conseil d'Etat afin de forcer les entités subventionnées à consommer leurs réserves financières, importantes pour certaines d'entre-elles. Le SIT avait immédiate-


ment identifié les effets pervers de ce mécanisme mais ses interpellations sont restées lettres mortes. Soumises pendant 10 ans à ce régime, auquel se sont régulièrement ajoutés quelques pourcents de coupes linéaires sur les budgets, de nombreuses entités ont aujourd'hui totalement épuisé leurs bas de laine. Et pourtant, bien qu'il ne se justifie donc plus, le Conseil d'Etat continue d'appliquer ce mécanisme. Les réserves n'existant plus, certaines entités sont donc contraintes aujourd'hui de réduire leurs dépenses afin de financer la part de mécanismes salariaux qui leur est imposée.

EMPLOIS ET PRESTATIONS MENACÉES

Comment font-elles? Diminutions de postes, engagement de personnel moins qualifié et donc moins cher, pressions sur les horaires, autant

de mesures qui portent atteinte aux conditions de travail mais également à la qualité des prestations, lorsque certaines de ces dernières ne sont pas carrément abandonnées. Ainsi, les HUG menaçaient déjà en 2015 devoir supprimer des prestations en cas d'application des mécanismes salariaux. Dans le handicap et les foyers d'éducation spécialisée, certains employeurs menacent tour à tour de ne plus appliquer les salaires de l'Etat, de licencier, de fermer des foyers, ou de ne pas renouveler la convention collective du secteur.

FINANCEMENT INTÉGRAL

Le problème est reconnu même sur les bancs du PLR, puisqu'il s'en est servi comme prétexte pour déposer un projet de loi déliant les HUG de l'obligation d'appliquer les salaires de l'Etat (voir SITinfo mars 2015). Mais la solution est à l'exact opposé de la proposition du PLR: l'Etat doit rompre avec sa pratique et assumer le financement intégral des mécanismes salariaux aux entités subventionnées. Il en coûterait au Canton 20 millions supplémentaires par an. C'est le prix à payer, *ad minima*, pour honorer ses engagements envers le personnel sans porter atteinte aux prestations publiques. 

Davide De Filippo

HÔTELLERIE-RESTAURATION

Palais Mascotte: un calvaire pour les employé-e-s

A l'occasion de la reprise de l'établissement, les employé-e-s se sont retrouvé-e-s sans revenu et sans possibilité de s'inscrire au chômage.

Transfert d'entreprise • La situation dans laquelle le SIT a dû intervenir en janvier est kafkaïenne: ni payé-e-s, ni licencié-e-s, ni repris-es, plusieurs employé-e-s du Palais Mascotte se sont retrouvé-e-s dans une situation dramatique. Explications.

ARRIÉRÉS DE LOYER ET SALAIRES IMPAYÉS

Le 27 octobre 2015, Palmas SA, la société qui exploite le Palais Mascotte sous la direction de Jean-François Schlemmer, est expulsée de l'établissement du Palais Mascotte par décision de justice

suite à d'importants arriérés de loyer. Les employé-e-s n'ont alors pas touché leurs salaires des mois de septembre et d'octobre. La société est en poursuites et n'a plus de liquidités. Mais les employé-e-s ne sont pas licencié-e-s, car Palmas SA bataille pour réintégrer les lieux.


EMPLOYÉ-E-S PRIS-ES EN OTAGE

Mi-novembre, l'établissement rouvre ses portes sous la direction d'une autre entreprise, POMP Sàrl. En vertu de l'article 333 du CO, POMP Sàrl doit reprendre les employé-e-s aux mêmes condi-

tions. Mais Pierre Pourcher, qui gère actuellement les lieux, non seulement ne reprend pas les employé-e-s aux mêmes conditions, mais en plus les fait travailler sur appel pour de maigres heures qu'il paie de la main à la main.

Les salarié-e-s se trouvent alors dans une situation insoluble. Ils-elles ne peuvent pas récupérer leurs arriérés de salaire, car Palmas SA n'a plus de liquidités et refuse de se mettre en faillite. Ils-elles ne sont pas repris-es par le nouveau gérant, ni ne peuvent s'inscrire au chômage, car aucune des entreprises ne les a formellement licenciés.

INTERVENTION DU SIT

Interpellé en janvier 2016 par les travailleurs-euses, le SIT prend cette situation en main. Certains-es employé-e-s risquent d'être expulsés de leur logement faute de pouvoir payer leur loyer. Le SIT fait pression sur Palmas SA afin qu'il se mette en faillite pour pouvoir récupérer au plus vite les salaires de septembre et octobre 2015 via la caisse cantonale de chômage. Parallèlement, POMP Sàrl est sommée de payer les salaires de novembre 2015 à janvier 2016 des employé-e-s. Si POMP Sàrl refuse de souscrire à ses obligations, les employé-e-s peuvent alors démissionner pour juste motif et s'inscrire au chômage. Et ces deux employeurs se retrouveront aux Prud'hommes. 

Tania Zinoviev

VENTE

Menace fédérale sur les horaires d'ouverture des magasins

Ouvrir les magasins de toutes la Suisse de 6 h à 20 h en semaine et de 6 h à 19 h le samedi, tel est le but de la LOMag, actuellement discutée par le Parlement fédéral.



Dérégulation • Tout est parti de la motion Lombardi, du nom d'un Conseiller aux Etats PDC tessinois. Cette motion demandait que tous les magasins de Suisse puissent ouvrir de 6 h à 20 h en semaine et de 6 h à 19 h le samedi. Le Conseil fédéral trouva cette idée judicieuse pour améliorer le contexte économique du commerce de détail. Car, nos édiles ont fait leur cet adage: plus longtemps les magasins ouvriront, plus d'argent les consommateurs dépenseront. Le fait que les consommateurs aient un budget limité et qu'ils ne peuvent dépenser le samedi ce qu'ils ont déjà dépensé le lundi, ou qu'ils ne peuvent dépenser à 19 h ce qu'ils ont déjà dépensé à 12 h 30 n'arrête pas les idéologues de l'extension des ouvertures des magasins. De même, ces idéologues pensent pouvoir freiner le commerce transfrontalier grâce à ces extensions d'horaire, sans égard pour la question du prix des marchandises. Quant aux conditions de travail des vendeuses et des vendeurs, leur possibilité de concilier

vie familiale et professionnelle, leur impossibilité d'obtenir des samedis ou des jours fixes de congé, leurs bas salaires pour des journées sans fin: cela ne concerne pas les idéologues. Ainsi est née la LOMag (Loi sur les ouvertures des magasins) qui prévoit une harmonisation des heures d'ouverture des magasins dans toute la Suisse, 6 h à 20 h en semaine et de 6 h à 19 h le samedi.


LE FÉDÉRALISME À LA RESCOUSSE

La première chambre à débattre de cette LOMag fut le Conseil des Etats à l'automne dernier. Un long débat pour savoir s'il y avait lieu d'entrer en matière sur cet objet eut lieu et, ô surprise, la Chambre décida que non. A un cheveu près, il est vrai, 18 député-e-s pour l'entrée en matière, 18 député-e-s pour la non entrée en matière, mais comme le Président a une voix prépondérante et qu'il était contre l'entrée en matière, la LOMag fut rejetée. Un peu car les conditions de travail dans le secteur de la vente

sont notoirement difficiles, beaucoup parce que cette loi contrevient au fédéralisme et enlève aux cantons leur prérogative en matière de législation sur les horaires d'ouvertures des magasins.

IDÉOLOGUES À L'ŒUVRE

Le 29 janvier, ce fut donc au tour du Conseil national de se prononcer. Et là le fédéralisme n'a pas eu voix au chapitre puisque la LOMag a été approuvée par 122 voix contre 64. Avec une légère modification par rapport au projet initial, les horaires d'ouverture des magasins le samedi ont été ramenés à 18 h. Il faut rappeler que ledit Conseil compte maintenant 144 député-e-s de droite sur 200. Et que donc les idéologues de l'extension des ouvertures des magasins y sont largement majoritaires. Derniers espoirs pour le personnel de vente, qui lors d'un sondage, s'est exprimé à 95 % contre la LOMag, est que le Conseil des Etats reste sur sa position de refus. Dans ce cas la LOMag serait morte-née. Cependant, entre

le mois de septembre dernier et cet hiver, les élections ont transformé la composition du Conseil d'Etat et il y siège 33 député-e-s de droite sur 46. Espérons qu'à défaut de se préoccuper des conditions de travail, ils/elles continuent de croire au fédéralisme. A défaut, ce sera l'arme du référendum que les syndicats empoigneront fermement. 

Emmanelle Joz-Roland

DÉRÉGULATIONS EN CASCADE

Une extension des horaires des magasins aurait de conséquence une extension quasi généralisée des horaires de travail pour de très nombreux secteurs. Car des magasins ouverts plus longtemps, signifient des horaires étendus pour la livraison, le nettoyage, la sécurité, et de nombreux autres services. Et s'il ne faut plus quitter le bureau pour vite aller faire des courses, on quittera le bureau plus tard pour... vite aller faire les courses.

SYNDICAT

Vieux de 94 ans, le SIT a fêté ses 30 ans

Le 23 novembre 1985 se tenait le 3^e congrès de notre interprofessionnelle, qui décidait de transformer la Fédération des syndicats chrétiens de Genève (FSCG) en SIT.



Le vote du congrès de 1985 – 1 manif contre les expulsions 7 nov. 1985 ©Interfoto, 2 Le vote décisif, la FSCG devient SIT ©SIT, 3 Congrès du 23 nov. 1985 ©SIT, 4 action logement déc. 1985 ©Interfoto

Anniversaire • La transformation de la FSCG en SIT, acquise à une très large majorité (106 voix contre 8), ne causa la démission que de moins d'une dizaine de membres. D'un point de vue organisationnel et juridique, ce n'était qu'un simple changement d'appellation: les membres le restaient de plein droit, la maison syndicale restait propriété du SIT, le personnel avait son contrat maintenu, ... et la numérotation des congrès ne recommençait pas à un.

RÉNOVATION SYNDICALE

Mais, d'un point de vue syndical et politique, c'était tout autre chose. Ce changement de nom manifestait l'aboutissement d'une évolution du SIT dans les années 1960 et 1970.

Avant guerre, le syndicat était anticapitaliste, mais prônait un modèle de société réactionnaire (le corporatisme) et de collaboration de classes. Après guerre, il abandonne le corporatisme et tend à s'intégrer à l'ensemble du mouvement ouvrier, avec une plus grande unité d'action (création du Rassemblement pour une politique sociale du logement, participation au 1^{er} mai unitaire, etc.).

Mais il développait en parallèle une pensée et une action sur les limites du syndicalisme de l'époque. Ce qu'on appelait la « rénovation syndicale » était la volonté des militant-e-s de rénover

un syndicalisme auquel ils et elles reprochaient d'être « bureaucratisé, compromis et endormi », de se cantonner dans des « négociations au sommet », d'être dépendant des partis, de ne pas pratiquer la démocratie interne, de ne pas prendre en compte tous les aspects de la vie sociale dans la défense des intérêts des salarié-e-s.

PLUS INTERPROFESSIONNEL

Les prises de position du syndicat et ces constats menèrent vers un plus grand interprofessionnalisme qui permit de développer la présence syndicale dans les secteurs et les catégories de salarié-e-s les plus précaires et de pratiquer un autre syndicalisme: action sur les lieux de travail, démocratie syndicale, ouverture aux plus précaires, réponse aux demandes quotidiennes des travailleurs (permanences, permis, impôts), autonomie politique, solidarité interprofessionnelle, intervention sur les conditions de vie (logement, transports, santé, écologie, etc.).

ET MOINS CHRÉTIEN

C'est sur un autre terrain aussi que la clarification de la ligne du SIT se fit dans ces années-là: sur la question du « C ». Si en 1964 notre homologue français abandonnait sa référence chrétienne et devenait la CFDT, si les syndicats internationaux suivaient en

devenant la CMT, il fallut plus de temps à Genève pour régler le débat. Dès 1974, des groupes ou des syndicats réfléchirent à la disparition de la référence chrétienne dans le titre de la Fédération. Cela se heurta à une forte résistance. Le 28 novembre 1975, l'assemblée des délégués décida par 41 oui contre 34 non la création d'une commission pour étudier cette question, dont le travail devra être réveillé en 1980. En 1982, le comité décide de consulter tous les membres par questionnaire et par assemblées générales. 50 % des membres sont pour enlever le C, 40 % pour le garder, 10 % indécis. Dans les assemblées, le score est plus net (63 à 27 %). Le comité donne un préavis favorable à la suppression, et le congrès 1983 prend note de ce préavis et décide que la question sera tranchée au congrès de 1985.

Le SIT vient de là, de cette évolution durant des décennies, avec le coup de flash d'une décision de congrès il y a trente ans. On retrouve toute cette histoire dans une brochure disponible sur le site internet du SIT*.

Georges Tissot

EN QUELQUES DATES

- 1921** Création des premiers syndicats chrétiens (employés et couture) qui essaient dans d'autres branches.
- 1923** Regroupement au sein de la Fédération genevoise des syndicats chrétiens. Engagement d'un secrétaire permanent.
- 1925** Création de la caisse chômage du syndicat.
- Années 30** La FGSC prend l'étiquette corporatiste et devient la FGSCC.
- 1946** La FGSCC achète l'immeuble de la rue des Chaudronniers (150 000 francs de l'époque, ce qui équivaut à 700 000.- aujourd'hui!)
- 1948** La FGSCC renonce au corporatisme et devient la FSCG (Fédération des syndicats chrétiens de Genève). Elle adhère à la Confédération des syndicats chrétiens de la Suisse (CSC).
- 1981** Nouveaux statuts de la FSCG, base de l'interprofessionnelle réelle.
- 1983** Cotisation égale pour tous les secteurs (jusqu'à alors, chaque secteur fixait librement sa cotisation)
- 1985** La FSCG devient le SIT.
- 1993** Le SIT est exclu de la CSC.
- 1995** Le SIT devient membre de la CGAS - Communauté genevoise d'action syndicale
- 2009** Le SIT devient membre associé de l'USS

SOINS À DOMICILE

« Monsieur Poggia devrait davantage écouter le personnel »

Malika Fischer, infirmière dans les soins à domicile et militante SIT, nous parle de la lente dégradation des conditions de travail de ces 15 dernières années et de son engagement syndical.

*www.sit-syndicat.ch/spip/spip.php?article19

Interview • En quinze ans d'activité dans ce qui est devenu aujourd'hui l'institution pour le maintien à domicile (IMAD), Malika a vu les conditions de travail et la prise en charge des patient-e-s se dégrader. C'est par rejet des injustices et pour défendre ses droits qu'elle adhère au SIT en 1996.

Malika, pourquoi as-tu adhéré au SIT ?

Lorsque j'ai commencé dans les soins à domicile, les conditions de travail étaient meilleures. On avait le temps nécessaire à consacrer aux patient-e-s car la notion de rentabilité, d'efficacité, de performance n'étaient pas d'actualité, contrairement à aujourd'hui. Puis le management s'est durci. A ce jour, la pression en termes de taux de facturation, de flexibilité, de rapidité s'est fortement accrue au détriment de la qualité des soins et de la sécurité des patient-e-s et des collaborateurs-trices. Le moindre écart peut faire l'objet d'une convocation par la hiérarchie. J'ai moi-même subi ce genre de convocation pour un motif dont je n'étais nullement responsable. Ça a été le déclic. Sur conseil d'une collègue qui militait au SIT depuis longtemps, j'ai rejoint le syndicat.

Selon toi, à quoi est due cette dégradation des conditions de travail ?

La santé est devenue un marché qui attire tous les appétits financiers. Il n'y a qu'à voir le développement de ces entreprises privées de soins à domicile qui tentent de prendre une part de ce gâteau. Nous les soignants-e-s on ne se reconnaît pas dans cette dérive. Sous la pression des assureurs, tout est minuté, la relation disparaît et ne restent que les gestes que nous devons accomplir de manière mécanique. Alors que le Canton a fait le choix politique de développer le maintien à domicile, l'urgence dans laquelle nous sommes contraint-e-s de travailler porte atteinte aux prestations, ce qui aboutit assez souvent à des réhospitalisations, faute de pouvoir être à l'écoute des patient-e-s et de leurs besoins.

Le « new management » fait également d'énormes dégâts. On nous étouffe sous le travail administratif toujours plus conséquent, on chamboule les plannings en permanence, sans compter les réorganisations hiérarchiques et structurelles permanentes. Le personnel sur le terrain est démotivé, épuisé et sans repères. Il en résulte de nombreuses absences pour maladie, accident, voire démissions.



©Stéphane Mignot

Tu sièges depuis 2010 à la commission paritaire, et depuis 2012 au conseil d'administration en tant qu'élue du personnel. Comment qualifies-tu le partenariat social à IMAD ?

Je me sens bien seule au Conseil d'Administration. Dans une institution de plus de 2200 collaborateurs-trices, le personnel devrait disposer d'au moins deux sièges au CA.

De manière générale, le partenariat social n'est pas satisfaisant à IMAD. Les échanges sont cordiaux à la Commission paritaire, mais nous ne sommes pas suffisamment écouté-e-s. Nous avons par exemple dénoncé la multiplication des horaires coupés du soir (8h 12h -17h -21h) et les conséquences néfastes sur le personnel. Malgré cela, la direction les a généralisés.

Pour moi, la force d'un bon partenariat social c'est le compromis. Je n'en vois pas à IMAD.

Certain-e-s collègues ont participé à la grève de la fonction publique à la fin de l'année dernière. Quel a été l'élément déclencheur ?


Les 42 heures. Nous travaillons sept sur sept, le week end, avec des horaires coupés à courir sans arrêt. Alors augmenter le temps de travail, c'est augmenter mécaniquement

l'épuisement et les arrêts maladie. Avec derrière la facilitation des licenciements. J'ai rencontré M. Poggia quelques fois lors de séances avec les syndicats. Il me paraît très à l'écoute et de ce fait je ne comprends pas comment il peut imaginer nous faire travailler 42 heures. Il devrait davantage discuter avec les collaborateurs-trices IMAD pour se rendre compte de leurs difficultés grandissantes à assurer tous les jours des prestations que l'on souhaite de qualité à la population genevoise.

Que retires-tu de ton engagement ?

Dans le monde du travail actuel, il est important de connaître ses devoirs mais aussi ses droits et de les défendre ensemble.

Les conditions de travail se sont dégradées, et en même temps, nous sommes passé-e-s d'un conglomérat d'associations privées à un établissement public avec le statut de fonctionnaire. Lorsque je vois la surexploitation des soignant-e-s dans les boîtes privées de soins à domicile, c'est grave.

Je déteste l'injustice et l'iniquité. Militer me met en accord avec moi-même. 

Propos recueillis par Davide De Filippo

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SES SÉANCES DE JANVIER ET FÉVRIER, LE COMITÉ SIT A :

- approuvé le calendrier des séances comité de 2016
- adopté la date du 17^e Congrès SIT: 26 novembre 2016
- pris connaissance et discuté des enjeux interprofessionnels 2016
- fait un point de situation sur la mise en place de l'Inspection paritaire des entreprises (IPE)
- fait le bilan des luttes dans les services publics
- été informé des campagnes de votations du 28 février 2016
- été informé de l'apéro-débat sur l'« Enregistrement du temps de travail »
- donné son soutien aux 2 référendums contre les coupes budgétaires en Ville de Genève
- voté à l'unanimité pour soutenir les deux initiatives des partis de gauche et de l'Asloca « Construisons des logements pour toutes et tous ! Davantage de coopératives et de logements bon marché. »
- adopté le calendrier pour le Congrès SIT
- entamé les discussions sur la thème du Congrès SIT
- été informé de l'action menée dans le secteur hôtellerie restauration et par les employé-e-s du Palais Mascotte
- pris connaissance des préparatifs et revendications pour la journée du 8 mars
- commencé à discuter des enjeux du 1er mai et de la manifestation romande du 28 mai 2016

LORS DE SES SÉANCES DE COMITÉ DE JANVIER ET FÉVRIER LA CGAS A :

- rendu hommage à Eugène Suter, président d'honneur de la CGAS
- discuté des perspectives et enjeux syndicaux 2016
- pris connaissances des thématiques portées par la manifestation du 8 mars: retraites, AVS+ et PV2020
- fait un point de situation sur la thématique emploi chômage et sur l'opportunité de lancer une initiative cantonale en la matière
- fait un bilan des mobilisations dans les services publics
- soutenu les 2 référendums contre les coupes budgétaires en Ville de Genève
- fait un suivi des discussions sur la RIE III avec le Département des finances
- préparé les campagnes pour les votations du 28 février 2016
- accepté l'ADC en qualité d'observateur dans les instances CGAS
- pris connaissance des derniers préparatifs pour le 8 mars
- voté l'organisation, avec le SSP et le cartel intersyndical, d'une grande manifestation contre les politiques d'austérité et pour plus de droits pour les salarié-es le 28 mai
- commencé à préparer le premier mai et a approuvé la proposition du bureau de consacrer le 1er mai à « Stop à la baisse des rentes, pour AVS+, contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, contre la baisse du taux de conversion, contre Prévoyance 2020 »
- approuvé la diffusion de l'affiche USS pour le 1er mai
- approuvé les modifications à la loi sur le PAV allant vers 2 logements pour un emploi
- approuvé le soutien au lancement des deux initiatives pour plus de logements à bon marché et coopératives élaborées d'entente entre les associations de locataires, le PS, les Verts et EàG

Assemblée des membres du SIT – services publics Mardi 22 mars, de 18 h à 20 h Grande salle du SIT

Afin de faire le point sur la mobilisation du personnel et de définir la stratégie du SIT pour contrer la politique d'austérité du Conseil d'Etat.

CARNET NOIR

Eugène Suter

Notre camarade Eugène Suter est décédé le 26 janvier dernier dans sa 103^e année.

Il a été l'un des plus importants leaders des syndicats genevois des années 1940 à 1970. Secrétaire de la FTMH (aujourd'hui Unia) de 1944 à 1978, il remonta sur pied après-guerre le syndicat des métaux fragilisé par les conflits entre communistes et socio-démocrates. Il fut aussi président et secrétaire de l'Union des syndicats du canton de Genève de 1948 à 1976 et contribua à l'essor de l'Université ouvrière dans les années 1950 à 1960, avec notamment la création de l'école de formation des cadres ouvriers.

Sa grande œuvre fut la création de la Communauté genevoise d'action syndicale en 1962. Il vint même à l'assemblée des délégués de 1997 (à l'âge de 84 ans!) pour saluer l'élargissement de celle-ci à l'ensemble des syndicats de Genève, et en particulier au SIT.

Parce qu'Eugène, malgré les « bringues » entre organisations syndicales, a toujours considéré notre syndicat avec un grand respect des différences, et même une certaine estime. C'était, comme l'a dit l'ancien président de la CGAS Alfiero Nicolini, un « Homme aux idées longues ».

Georges Tissot

FISCALITÉ, DETTE, COUPES BUDGÉTAIRES, UNE FATALITÉ ?

CONFÉRENCE DE
JEAN-LUC FERRIÈRE
Secrétaire syndical au SIT

**Mercredi
16 mars 2016
20h15**

dans les locaux du CCSI

Les coupes dans les subventions, les prestations publiques et les conditions de travail du personnel concerné sont présentées comme une fatalité.

Quelques données sur la dette du canton et l'évolution récente de la fiscalité permettent d'aborder différemment ces questions qui fâchent, alors que la voile noire de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) s'approche à grande allure.

**OUVERT À
TOUTES ET À
TOUS**

ORGANISATION

Centre de Contact
Suisse-Immigrés
CCSI

ENTRÉE LIBRE

ADRESSE

CCSI
Route des Acacias 25
1227 Les Acacias
3e étage

ACCÈS

Tram 15
arrêt "Industrielle"
Bus T1
arrêt "Épinettes"

www.ccsi.ch
admin@ccsi.ch

Si vous trouvez la porte de l'immeuble fermée, appelez le:
022 304 48 66



Les permanences du bus SIT

Une permanence syndicale est à votre
disposition, à deux pas de chez vous

• De 10 h à 13 h

Le **mardi 8 et vendredi 11 mars** au marché
de Lancy (place du 1^{er} Août)

• De 10 h à 13 h

Les **mardis 15 et 22 mars** à la Jonction
(sur la place fermée, à proximité de la Migros
Carl-Vogt)

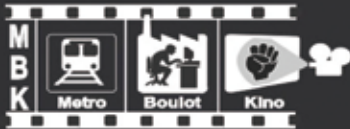
• De 16 h 30 à 19 h 30

Jeudi 14 et 28 avril
au Marché des Grottes (Place des Grottes)

• De 15 h à 19 h

Vendredi 22 avril, au Marché Vieusseux
(derrière la tour de Vieusseux N°16-18, le long
de la rue Edouard-Rod)

metro BOULOT kino



Saison 2015-2016

Mardi 15 mars 2016 à 19 h

galéRAGE

de A. Thibaudeau, M. Remund et L. Emaldi
(Suisse, 2013, documentaire, 56')

«galéRAGE – Récits de jeunes sur la
touche» est un film-documentaire réalisé à
travers la Permanence Jeunes adultes
(PJA), structure d'accueil de la Maison de
quartier de Saint-Jean, à Genève. Il aborde
la notion de lien avec la population de
jeunes (15-25 ans) confrontée à diverses
problématiques liées, entre autres, à la
déscolarisation et/ou aux parcours scolaires
hachés en les préparant au mieux aux
différents relais des réseaux des
professionnels de la structure.
Projection suivie d'une discussion sur le
premier emploi en présence d'Aleksandr
Thibaudeau (réalisateur) et Séverin Porquet
(protagoniste du film).

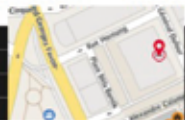
Davantage d'informations

www.metroboulotkino.ch – metroboulotkino@gmail.com

ATTENTION

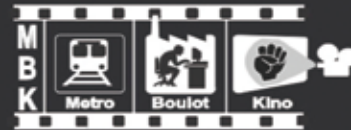
Changement de lieu en 2016

**FONCTION
CINEMA**



Maison des Arts du Grütli
16, rue du Général-Dufour
1211 Genève 11

metro BOULOT kino



Saison 2015-2016

Mardi 19 avril 2016 à 19 h

Du fer à la finance: l'empire Wendel

de P. et M. Benquet
(France, 2014, documentaire, 60')

Le fleuron de la sidérurgie française a survécu à
tous les bouleversements depuis la première
révolution industrielle et a toujours conservé un
pied dans les affaires et un dans la politique.
Avec la crise de la sidérurgie des années 1970,
l'empire lorrain des Wendel est nationalisé. La
dynastie confie alors son destin à un de ses
membres, le baron Ernest-Antoine Seillière qui
transforme le groupe industriel en un empire
financier, prend la tête du Medef et participe ainsi
au mouvement de financiarisation de l'économie
française.
Projection suivie d'une discussion sur le pouvoir
de la finance avec un économiste

Davantage d'informations

www.metroboulotkino.ch – metroboulotkino@gmail.com

ATTENTION

Changement de lieu en 2016

**FONCTION
CINEMA**



Maison des Arts du Grütli
16, rue du Général-Dufour
1211 Genève 11

La CGAS et l'Association des juristes progressistes organisent une

Conférence sur les faillites frauduleuses

Lundi 11 avril, de 8 h 30 à 12 h, UOG

avec des interventions de **Thierry HORNER** - CGAS (introduction sur le problème des faillites frauduleuses à Genève), **Matteo PEDRAZZINI** - Avocat (les faillites frauduleuses et la procédure civile) et **Maria GIANNATTASIO** - Procureure (les faillites frauduleuses et le droit pénal).

Des entreprises se déclarant en faillite, reprenant leurs activités quelques jours après sous une nouvelle raison sociale et laissant sur le dos de travailleuses et des travailleurs des dizaines de milliers de francs de salaires impayés: une réalité tristement courante en Suisse et à Genève en particulier. C'est ce qu'ont pu constater les juridictions et organisations syndicales actives dans le domaine des relations de travail, de même que les salarié-e-s victimes de ces pratiques. C'est suite à ce constat que la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) ainsi que l'Association des Juristes Progressistes (AJP) ont décidé de consacrer le matin du 11 avril 2016, à l'étude du problème des faillites frauduleuses.

En sus de situer le problème, la rencontre permettra d'examiner, avec l'aide d'expert-e-s issu-e-s du monde juridique et syndical, les mécanismes juridiques censés faire face à une faillite frauduleuse, les raisons pour lesquelles le phénomène subsiste et les évolutions probables. La journée se veut également un moment de rencontre entre les intervenant.e.s du monde judiciaire, administratif et syndical et, espérons-le, le point de départ pour l'élaboration d'une stratégie commune permettant d'améliorer la protection des travailleuses et des travailleurs et mettre fin à l'impunité des patrons-fraudeurs.

Réservation individuelle pour la conférence :

www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article3074

Les documents de formation seront communiqués aux personnes inscrites.

JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

SIT INFO
CP 3287
1211 GENÈVE 3

Edition : syndicat SIT
Rédaction : Davide De Filippo
Mise en page : Schönborn Hernandez.
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Jésus Gomez, Thierry Horner, Emmanuelle Joz-Roland, Jorge Klappenbach, Selim Neffah, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Georges Tissot, Françoise Weber, Tania Zinoviev.

Le revenu inconditionnel de base : quelle position syndicale ?

Les Suisses voteront le 5 juin sur la création d'un revenu inconditionnel de base, tel que défini dans l'initiative populaire fédérale lancée par B.I.E.N-ch. Lors de son lancement en 2013, le SIT était déjà engagé dans le soutien à l'initiative syndicale pour l'instauration d'un salaire minimum légal en Suisse, et n'avait pas soutenu l'initiative pour un revenu minimum inconditionnel de base. Aujourd'hui la situation est différente: le vote sur le salaire minimum légal a été perdu en 2014, l'initiative de B.I.E.N-ch a abouti et la votation a lieu le 5 juin.

Au-delà du texte de l'initiative, sur laquelle le SIT va prendre position, le concept fait débat à gauche et dans les rangs syndicaux. Pour ses défenseurs, le revenu minimum de base est la réponse logique, généreuse et utopique à la fin du plein emploi, encore accentuée par les mutations en cours vers une

économie encore plus numérique, ainsi qu'une chance de libérer les humains de l'aliénation au travail et du rapport quasi esclavagiste au salariat et au consumérisme. Pour d'autres au contraire, un revenu de base d'un montant trop bas, tel que celui qui peut être déduit de l'initiative en votation, soit 2500 francs mensuels, servirait d'instrument au patrons pour accentuer la pression à la baisse sur les salaires et fournir une armée de chômeuses où puiser à moindre coût des salarié-e-s déjà partiellement rémunéré-e-s par un médiocre revenu de subsistance.

Pour définir sa position, le SIT aborde le sujet en deux soirées ouvertes à tous-tes, militant-e-s, membres et non membres du syndicat

Jeudi 17 mars, de 18 h à 20 h

Grande salle, SIT

Projection de « Le revenu de base, une impulsion culturelle », film de Daniel Häni et Benno Schmidt, suivi d'un échange avec Julien Dubouchet Corthay, secrétaire général de Promente Sana Genève, militant SIT et membre du comité de B.I.E.N-ch.

Un apéro convivial clôt la soirée

Jeudi 7 avril, de 18 h à 20 h

Grande salle, SIT

Le revenu minimum de base et l'initiative en votation le 5 juin : nouvelle utopie ou menace sur les salaires et l'emploi ?

Débat contradictoire avec apéro convivial, avec 3 intervenant-e-s dont les noms seront communiqués prochainement.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage : 11500 exemplaires
Paraît 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.